

En partenariat avec



# **Conditions Tarifaires**

« Clientèle des particuliers »

Des produits et services d'Orange Bank (hors nouvelle offre digitale)

Applicables au 1er février 2022

## Extrait Standard des tarifs\*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	Gratuit Hors coût du fournisseur d'accès internet ou de l'opérateur
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	13,00 € par an permettant de recevoir des alertes en nombre illimité
Tenue de compte	1,00 € par mois Soit pour information 12 € par an (1)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)**	48,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)**	48,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)**	29,60 € par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (2)	24,00 € par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Par Internet : <b>Gratuit</b> Par téléphone, courrier, e-mail : 5,00 € <sup>(1)</sup>
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 € par opération, avec un plafond de 80,00 € par mois

- \* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.
- \* Arrêt de la commercialisation de tous les types de cartes au 23 septembre 2017 (sauf dispositions légales ou contractuelles contraires).

# Sommaire Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte 1 Banque à distance 1 Vos moyens et opérations de paiement 1 Offres groupées de services 2 Irrégularités et incidents 3 Découverts et crédits (22) 4 Épargne et placements financiers 4 Assurances et prévoyances 4 Succession 4 Résoudre un litige 4

## Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte Ouverture, transformation, clôture Ouverture d'un compte avec remise des Conditions particulières, des Conditions générales et des Conditions tarifaires ...... Gratuit Les ouvertures de compte ne sont plus possibles depuis le 23 septembre 2017, excepté pour l'application des dispositions des articles L. 312-1 et L.312-1-3 du Code monétaire et financier. Clôture de compte bancaire Par compte (3)......Gratuit Service d'aide à la mobilité bancaire intégrale (loi « Macron ») (3) Liste des opérations automatiques et récurrentes (3) .......... Gratuit Relevé de compte bancaire (sous format électronique ou papier) Vous avez également la possibilité de rééditer vos relevés de compte gratuitement via l'espace client. Classement chronologique des écritures ...... Gratuit Duplicata de relevé de compte mensuel papier, par demande......12,00 € Tenue de compte **Tenue de compte**...... 1,00 €/mois (1) ■ Tenue de compte bancaire créditeur sans mouvement Commission de gestion, par année glissante <sup>(6)</sup>......30,00 € Demande de Relevé d'Identité Bancaire Par Internet ......Gratuit Services en « Agence » ■ Frais de recherche de documents (sauf attestations diverses) par la banque ......Gratuit **Délivrance d'une attestation** (sauf attestation de crédit) (7)...... 12,00 € Frais de change sur achat ou vente de devises scripturales, France Métropolitaine uniquement Euros Devises Frais de traitement, par opération ....... 1 % TTC

# Banque à distance

Frais d'utilisation des services de banque à distance

Frais a utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation
du compte par SMS

# Vos moyens et opérations de paiement

# Cartes (10)

Arrêt de la commercialisation de tous les types de cartes au 23 septembre 2017 (sauf dispositions légales ou contractuelles contraires).

#### Cotisation carte par an

du montant total

T. C.	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de		
internationale à débit immédiat ou différ	e)	
Carte Visa Classic	48,00 €	48,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de	paiement	
à autorisation systématique)		
Carte Visa à autorisation systématique (4)	29,60 €	_
Fourniture d'une carte de débit (carte de	paiement	
internationale à débit immédiat ou différ	é)	
Carte Visa Premier	130,00 €	130,00 €

1

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement
internationale à débit immédiat ou différé)
Seconde Carte Visa (11) fonctionnant
sur le même compte1/2 tarif de la cotisation première carte
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets
(cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) en euros
• Frais par retrait d'espèces
Retrait d'espèces (cas d'un retrait en euro dans la zone euro
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec
une carte de paiement internationale)  • Frais par retrait d'espècesGratuit (38)
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets
en devises
Commission variable sur le montant du retrait
Paiement par carte (la carte est émise par la banque)
• En euros, en France et pays de l'Union Européenne
• En devises:
Commission variable sur le montant du paiement2,00 %
Renouvellement de la carte à l'échéance ou en cas de
dysfonctionnement
Frais de remplacement de la carteGratuit
Demande de refabrication anticipée de la carte
Frais de remplacement avant échéance de la carte
(changement de débit, descente en gamme, carte abîmée
ou renouvelée avant échéance suite à une opposition
pour perte, vol ou utilisation frauduleuse)10,00 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque
Par carteGratuit
Capture de carteGratuit
Réédition du code secret Gratuit
Modification temporaire (pour une durée de 30 jours)
ou permanente du plafondGratuit
Virements
Émission d'un virement SEPA (virement en euros dans la zone SEPA) (12)(13)
■ Émission d'un virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)
<ul> <li>Frais par virement occasionnel immédiat ou différé</li> </ul>
Par InternetGratuit
Par téléphone, courrier, e-mail
Frais de mise en place d'un virement permanent SEPA
Par InternetGratuit
Par téléphone, courrier, e-mail
Par téléphone, courrier, e-mail 5,00 € (1)  Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)  • Frais par virement permanent  Par Internet Gratuit  Par téléphone, courrier, e-mail 5,00 € (1)  Modification ou révocation d'un virement SEPA (permanent ou différé)  Par Internet Gratuit  Par téléphone, courrier, e-mail 5,00 € (1)  Réception d'un virement SEPA Gratuit Émission d'un virement non SEPA (virements en devises ou hors zone SEPA) (13)
Par téléphone, courrier, e-mail
Par téléphone, courrier, e-mail 5,00 € (1)  Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)  • Frais par virement permanent  Par Internet Gratuit  Par téléphone, courrier, e-mail 5,00 € (1)  Modification ou révocation d'un virement SEPA (permanent ou différé)  Par Internet Gratuit  Par téléphone, courrier, e-mail 5,00 € (1)  Réception d'un virement SEPA Gratuit Émission d'un virement SEPA Gratuit Émission d'un virement non SEPA (virements en devises ou hors zone SEPA) (13) (cela concerne vos virements en euros hors zone SEPA, ainsi que tous vos virements en devises).
Par téléphone, courrier, e-mail
Par téléphone, courrier, e-mail
Par téléphone, courrier, e-mail
Par téléphone, courrier, e-mail 5,00 € (1)  Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)  • Frais par virement permanent  Par Internet Gratuit  Par téléphone, courrier, e-mail 5,00 € (1)  Modification ou révocation d'un virement SEPA (permanent ou différé)  Par Internet Gratuit  Par téléphone, courrier, e-mail 5,00 € (1)  Réception d'un virement SEPA Gratuit  Émission d'un virement SEPA Gratuit  Émission d'un virement non SEPA (virements en devises ou hors zone SEPA) (13)  (cela concerne vos virements en euros hors zone SEPA, ainsi que tous vos virements en devises).  Pour les opérations en devises, frais de change en plus  Par virement émis 25,00 €
Par téléphone, courrier, e-mail
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)  • Frais par virement permanent  Par Internet
Par téléphone, courrier, e-mail

#### Chèques

onequee
Paiement d'un chèqueGratuit
Chéquier (10) Gratuit
Commande de chéquierGratuit
Frais d'envoi de chéquier Gratuit
Si envoi en recommandé (14)
Émission d'un chèque de banque
<ul> <li>Frais d'émission d'un chèque de banque</li> </ul>
Si envoi par courrier simple5,00 €
Si envoi en recommandé (14)
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteurGratuit
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur Gratuit
■ Encaissement d'un chèque en euros ou en devises
tiré sur l'étranger (15)25,00 €
■ Remise de chèque(s) Gratuit
■ Frais d'envoi de la copie d'un chèque émis15,00 €/ demande
Orange Bank n'applique pas de date de valeur sur ses opérations.

#### Offres groupées de services

Arrêt de la commercialisation de toutes les offres groupées de services au 23 septembre 2017, sauf la Solution Alternative de Paiements et le Service Bancaire de Base.

# Cotisations à une offre groupée de services

Astréa	à partir de 9,00 € par mois
Fourniture d'une carte de d	léhit (carte de naiement

- et dans la limite du montant autorisé, application du taux standard (TAEG: 8,33 %)\* (16)

  \* Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €,
- le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 01/02/2022.

  Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (2)
- Chéquier (10)
- Services gratuits (se reporter à la fin de ce document)
- Système de réduction en fonction de l'utilisation de la carte bancaire (17):

Type de carte	Montant mensuel de vos paiements	Réduction de votre cotisation mensuelle
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé)		
Cotisation Carte Visa Classic à débit immédiat ou différé	≥ 1 000 €/ mois	25 % soit <b>6,75 €</b>
Cotisation Carte Visa Premier à débit immédiat ou différé	≥ 1 000 €/ mois	25 % soit <b>12,00 €</b>

Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment: la demande de RIB, la création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, l'émission, modification ou révocation d'un virement SEPA.

Option Astréa Plus......à partir de 1,10 € par mois Si souscrite simultanément avec la formule Astréa, par mois...1,10 € Sinon, par mois.......2,20 €

Compte Sur Livret Astréa Plus à taux préférentiel

Service de gestion dynamique de la trésorerie: mise en place de virements automatiques entre le compte bancaire et le Compte Sur Livret Astréa Plus

Astréa Épargne ......4,60 € par mois

- Compte bancaire
- Facilité de caisse de 100 € à 0,00 %(TAEG) (16) Au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé, application du taux standard (TAEG: 8,33 %)\* (16)
- \* Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 01/02/2022.
- Chéquier (10)
- Compte Sur Livret Astréa Épargne à taux préférentiel
- Service de gestion dynamique de la trésorerie
- Services gratuits (se reporter à la fin de ce document)
- Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment: la demande de RIB, la création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, l'émission, modification ou révocation d'un virement SEPA.

2

■ Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA (8) ...... Gratuit

# Astréa Jeunes: 18-25 ans......3.50 € par mois Compte bancaire Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation Carte Visa à autorisation systématique (10) (4)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale
à débit immédiat) - Cotisation Carte Visa Classic à débit immédiat (10)

- Facilité de caisse de 100 € à 0,00 % (TAEG). Au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé, application du taux standard (TAEG: 8,33 %)\* (16)
- \* Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 01/02/2022.
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (2)
- Services gratuits (se reporter à la fin de ce document)
- Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment: la demande de RIB, la création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, l'émission, modification ou révocation d'un virement SEPA.

#### Options:

Chéquier (10)	ıtuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation	
du compte par SMS, par an	0 €

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) - Carte Visa Classic à débit différé, par an...... 11,50 €

# 

#### Offre destinée aux personnes en situation de fragilité financière

- Tenue de compte, fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation Carte Visa à autorisation systématique
- Dépôt et retrait d'espèces (23)
- Virements SEPA en nombre illimité
- Prélèvements SEPA en nombre illimité
  - Aucuns frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA
  - Aucuns frais par paiement d'un prélèvement SEPA
- 2 chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe. SMS etc.)
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
- Changement d'adresse en nombre illimité
- Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire

#### Les frais d'irrégularités et d'incident

- Commissions d'intervention gratuites
- Aucuns frais de rejet de prélèvement
- Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision réduits à 4,00 € par rejet dans la limite de 5 rejets cumulés par mois, (gratuit au-delà de 5 rejets) (19)
- Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment: la demande de RIB, la création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, l'émission, modification ou révocation d'un virement SEPA.
- Pour les clients ayant souscrit à l'offre destinée aux clients en situation de fragilité financière (Solution Alternative de Paiements), l'ensemble des frais suivants liés aux incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés à 20 € par mois et 200 € par an:
  - Les commissions d'intervention
  - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
  - Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
  - Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
  - Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
  - · Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
  - Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
  - Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
  - Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

## Service Bancaire de Base (5) (SBB) comprenant:

<ul> <li>L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte</li> </ul>	Gratuit
Un changement d'adresse par an	Gratuit
La délivrance de relevés d'identité bancaire (RIB)	Gratuit
La domiciliation de virements bancaires	Gratuit
<ul> <li>Un relevé de compte mensuel des opérations</li> </ul>	
effectuées sur le compte	Gratuit
• L'encaissement de virements SEPA et de chèques en euros	Gratuit
La réalisation des opérations de caisse	Gratuit
• Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de	
paiement SEPA ou virement bancaire SEPA	Gratuit

<ul> <li>Des moyens de consulter à distance le solde du compte uniquement via</li> </ul>
l'espace client Gbanque et l'appli mobileGratuit
• Le dépôt et retrait d'espèces (23)
La fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement à autorisation systématique)Gratuit
• 2 chèques de banque par moisGratuit

#### Les frais d'irrégularités et d'incidents:

- Les frais de non-exécution de virement pour défaut de provision réduits à 4 € par rejet avec un maximum de 5 rejets par mois, (gratuit au-delà de 5 rejets) (19)
- Les rejets de prélèvement......Gratuit
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte tel qu'appliqué aux clients ayant souscrit à l'offre destinée aux clients en situation de fragilité financière (Solution Alternative
  - de Paiements) : ......20 € par mois et 200 € par an

### Irrégularités et incidents

#### **Commission d'intervention**

#### Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Plafond mensuel de perception: 10 écritures, soit .......80,00 € par mois

# **Opérations particulières**

Frais de traitement du courrier NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée) (33)

Frais par saisie administrative à tiers détenteur, frais par saisie-attribution ou frais pour autre voie d'exécution (21) ...... 100,00 €

- Frais de correspondance........ Frais postaux d'envoi en recommandé
- Frais par chèque remis à l'encaissement revenu en impayé motif autre que « sans provision »......10,00 €

#### Incidents de paiement

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision Pour un chèque inférieur ou égal à 50 €......30,00 €

Pour un chèque supérieur à 50 €.....50,00 € Comprenant: les frais visés à l'article D. 131-25 du Code monétaire et financier dont notamment la lettre d'information préalable, les frais de dossier, de rejet ou de régularisation, la lettre d'injonction, le certificat de non-paiement

et le blocage de provision. Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques

Pour ouverture du dossier ......30,00 € Gestion d'un compte interdit bancaire

Par compte, par an ......30,00 € Chèque payé sur un compte interdit bancaire (déclaration à la Banque de France)

Par chèque......30.00 € Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision

de retrait de carte bancaire ......40,00 € Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de

provision (19) Par opération ...... Au maximum 8,00 € (39) Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de

provision (19) Par opération ...... Au maximum 8,00 € (39)

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (19)

Par opération ...... Au maximum 20,00 € Pour les rejets d'un prélèvement inférieur à 20 €, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté.

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 

Pour les clients identifiés en situation de fragilité financière, l'ensemble des frais suivants liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés à 25 € par mois:

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- · Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bançaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

#### Découverts et crédits (22)

#### Facilité de caisse (4) (16)

#### Intérêts débiteurs

#### Astréa

Facilité de caisse de 100 €	0,00 % (TAEG)
Au-delà de 100 € et dans la limite	
du montant autorisé	8,00 % (TAEG: 8,33 %)*
* Par exemple, pour un découvert autorisé d'un monta Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigue	
Dépassement (facilité de caisse	
non autorisée)	

\* Par exemple, pour un découvert non autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 17,35 %, en vigueur au 01/02/2022.

#### Astréa Épargne

ca Epargiic			
Facilité de caisse de	9 100 €	0,00	% (TAEG)
Dépassement (facili	té de caisse		
non autorisée)		16,00 % (TAEG	: 17,35 %)

#### Compte bancaire standard

\* Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 01/02/2022.

Dépassement (facilité de caisse

\* Par exemple, pour un découvert non autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 17,35 %, en vigueur au 01/02/2022.

#### Astréa Jeunes (18-25 ans)

Facilité de caisse de 100 € ................................0,00 % (TAEG) Au-delà de 100 € et dans la limite 

\* Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 01/01/2022.

Dépassement (facilité de caisse

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 17,35 %, en vigueur au 01/01/2022.

# Crédits à la consommation (24)

Pour toutes les conditions relatives aux crédits à la consommation, renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

# Crédits immobiliers (25)

Pour toutes les conditions relatives à un crédit immobilier Clé de Sol, renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.

#### Autres services

■ Information annuelle des cautions (26) (par dossier)	60,00 €
Délivrance de documents ponctuels	
(attestation d'intérêts, édition d'un nouveau tableau d'amoi	rtissement)
Par acte	21,00 €
Autres documents, par acte	11,50 €
Frais de changement de garantie (24)	200,00 €

# Épargne et placements financiers

# Épargne bancaire (27)

Arrêt de la commercialisation de tous les produits d'épargne bancaire au 23 septembre 2017.

# OI 2 L

Clôture de compte d'épargne
Par compte (3)Gratuit
Services de gestion dynamique de la trésorerie
Clic Trésorerie et Clic Épargne, par an16,00 €
Clic Trésorerie, par an8,00 €
Virement du Compte Sur Livret vers le compte bancaire en cas
de dépassement de la facilité de caisse en vue de reconstituer
un solde créditeur de 50 € (17) sur le compte bancaire
■ Clic Épargne, par an
Virement des excédents du compte bancaire vers le Compte
Sur Livret dès que le solde du compte bancaire excède 1 000 €
minimum (17)
Compte Sur Livret Astréa Plus (28) 0,20 %
Compte Sur Livret Astréa Épargne (28) 0,20 %
Compte Sur Livret (hors Astréa) (9) 0,05 %
■ Élancio (29)
Élancio à échéance rémunérés au taux du CSL
hors formule 0,05 %
<b>■ Livret A</b> (plafond de 22 950 €) (30)

Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)

Livret Facil'Ado (12-16 ans) / Livret Jeune (12-25 ans)

(plafond de 12 000 €) (30) ...... 0,50 %

■ Compte d'Épargne Logement (plafond de 15 300 €) (34)				
■ Plan d'Épargne Logement souscrit depuis le 01/08/2016 (35)				
(plafond de 61 200 €)	1,00 %			
■ Transfert de CEL ou de PEL dans un autre établissement (36)				
Par compte	90,00 €			
■ Prélèvements sociaux au 1er décembre 2019 17,2 % (37)				
Placements financiers				

#### ■ Droits de Garde d'un portefeuille FCPI / FIP distribués par Orange Bank, ...... Gratuit

■ Transfert d'un Compte d'instruments financiers ou d'un PEA vers un autre établissement ou inscription au nominatif pur:

#### Assurances et prévoyances

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (2) du compte bancaire

(arrêt de la commercialisation au 23 septembre 2017)

Co-titulaire, par an ...... 15,00 €

# Succession

#### Résoudre un litige

- 1. Pour formuler un mécontentement, vous pouvez contacter le Service
  - par téléphone: 0969322020 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h\*
  - par mail: connectez-vous à votre espace client sécurisé
  - par courrier: Orange Bank Service Clientèle TSA 10948 - 92896 Nanterre Cedex 9

Pour tout mécontentement relatif à un service de paiement (prélèvement, virement, paiement par carte, retrait, ..., nous vous transmettons une réponse, par courrier ou par mail, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la demande. Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans les 15 jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle d'Orange Bank, celle-ci enverra au Client une réponse d'attente. En tout état de cause, le Client recevra une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation relative à l'un de ses services de paiement.

Pour tout mécontentement relatif à tout autre suiet, nous vous transmettrons une réponse au plus tard dans les 30 jours ouvrés suivant la réception de la réclamation.

- 2. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse ou de la solution apportée par le Service Clientèle, vous pouvez vous adresser au Service Réclamations :
  - par mail: connectez-vous à votre espace client sécurisé
  - par courrier: Orange Bank Service Réclamations TSA 10948 - 92896 Nanterre Cedex 9

Si une réponse ne peut vous être apportée dans les 5 jours ouvrés à la date de réception de votre demande, le service Réclamations s'engage à accuser réception de votre demande dans les 5 jours ouvrés et à vous apporter une réponse dans les 30 jours ouvrés.

Pour tout mécontentement relatif à un service de paiement (prélèvement, virement, paiement par carte, retrait, ...), nous vous transmettons une réponse, par courrier ou par mail, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la demande. Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans les 15 jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle d'Orange Bank, celle-ci enverra au Client une réponse d'attente. En tout état de cause, le Client recevra une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation relative à l'un de ses services de paiement.

Pour tout mécontentement relatif à tout autre sujet, nous vous transmettrons une réponse au plus tard dans les 30 jours ouvrés suivant la réception de la réclamation.

- 3. Si vous restez en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par Orange Bank, en dernier recours, vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la FBF:
  - par Internet: sur le site lemediateur.fbf.fr
  - par courrier: CS151 75422 Paris Cedex 9

Si votre litige porte sur les produits d'assurance, vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance:

- par Internet: sur le site www.mediation-assurance.org
- par courrier: Médiation de l'Assurance TSA 50110

75441 Paris Cedex 09

Lorsque le litige porte sur les services d'investissement, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF:

- par Internet: sur le site amf-france.org
- par courrier: 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Ces recours s'effectuent sans préjudice des autres voies d'actions légales.

<sup>\*</sup> Coût selon opérateur et horaires applicables en France Métropolitaine

Les prix indiqués sont applicables au 1er février 2022 et incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur soit 20 % (37) en France Métropolitaine, au 6 septembre 2021 (TVA ou taxe assimilée de 0 % à Mayotte et en Guyane ; TVA de 8,5 % en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion). Les tarifs sont appliqués TTC pour les clients résidant en France ou dans l'Union Européenne et HT pour les clients résidant hors de l'Union Européenne. La liste des prestations soumises à TVA est disponible auprès d'Orange Bank

Brochure établie selon les conditions en vigueur à la date d'édition.

Toute modification apportée par les Pouvoirs Publics aux produits et services d'Orange Bank, ainsi qu'à leur fiscalité, s'appliquera de plein droit sans préavis ni

Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné réglementairement (art. L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier ; arrêté du 21 septembre 2015).

# Informations consommateurs

Sauf information contraire notifiée au client, l'arrêt de commercialisation d'un produit ou service n'entraîne pas la résiliation de plein droit du produit ou service déjà souscrit par le client. Les tarifs mentionnés dans cette brochure s'entendent hors coûts de connexion facturés par l'opérateur téléphonique. Pour accéder au service GBanque Mobile, vous devez utiliser un téléphone et une offre de téléphonie mobile compatibles à l'Internet Mobile. Pour tout renseignement sur les ouvertures de compte bancaire ou souscription de cartes de paiement, contactez le service clientèle d'Orange Bank.

TAEG: Taux Annuel Effectif Global

Pour toute demande adressée par le client par courrier, les frais d'envoi correspondants sont

- (1) Frais inclus dans la cotisation des formules bancaires Astréa, Astréa Plus, Astréa Épargne et Astréa Jeunes et celle de la Solution Alternative de Paiements. Exonération pour les clients mineurs et les détenteurs du Service Bancaire de Base.
- Assurance souscrite auprès de Mutuaide Assistance et de la Société Française de Protection Juridique (SFPJ).
- Conformément à la loi.
- Sous réserve de la disponibilité de ce produit ou service. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.
- Pour les comptes ouverts sur désignation de la Banque de France conformément à l'article L. 312-1 du Code monétaire et financier. Conditions et contenu susceptibles de modifications à l'initiative des Pouvoirs Publics ou d'Orange Bank.
- Le cas échéant, dans la limite du plafond des frais et commissions prélevés sur les comptes inactifs (art L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier).
- Sauf tarif spécifique applicable à un autre produit (ex: attestation dans le cadre d'un prêt immobilier ou édition d'un nouveau tableau amortissement).
- (8) Le TIP SEPA permet de régler ses factures à distance par prélèvement SEPA ponctuel.
- Taux nominal annuel brut au 27/03/2020. Seuils et plafond susceptibles de varier à tout moment à l'initiative d'Orange Bank.
- (10) Délivré(e)s sous conditions par Orange Bank.
- (11) Valable pour une carte identique ou d'un niveau inférieur à celui de la carte du titulaire.
- (12) Zone SEPA:
  - 19 pays de l'Union européenne de la zone euro : Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Finlande (incluant la Province d'Åland), France (incluant la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et Saint-Barthélemy), Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Andorre et le Vatican (incluant les Açores et Madère), Slovaquie, Slovénie, Espagne (incluant les Îles Canaries, Ceute, Mélille),
  - 8 pays de l'Union européenne hors zone-euro : Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, Suède,
  - 4 pays non-membres de l'Union européenne dans la zone euro : Andorre, Monaco, Saint-Marin et le Vatican,
  - 5 pays non-membres de l'Union européenne hors de la zone euro: Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Royaume-Uni (incluant Gibraltar, Guernesey,
- (13) Les virements SEPA et les virements internationaux effectués dans l'EÉE, quelle que soit la devise dans laquelle ils sont libellés, sont facturés selon le principe des frais partagés (frais SHARE: le donneur d'ordre et le bénéficiaire paient chacun les frais facturés par leur banque). Pour les autres virements, la répartition des frais s'effectue selon les options SHARE par défaut, BEN (frais à la charge du bénéficiaire) ou OUR (frais à la charge du donneur d'ordre) à l'initiative du client.
- (14) Conseillé pour des raisons de sécurité.
- (15) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Plus frais éventuels de la banque étrangère
- (16) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Taux, seuils et plafonds susceptibles de modifications par Orange Bank. Modalités selon Conditions générales
- (17) Taux (ou tarifs), seuils et plafonds susceptibles de modifications à l'initiative d'Orange Bank. Modalités selon Conditions générales.
- (18) Offre dédiée aux clients en situation de fragilité financière au sens de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier, sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Conditions et contenu susceptibles de modifications à l'initiative des Pouvoirs Publics ou d'Orange Bank. Les détenteurs de l'ancienne « gamme de moyens de paiements alternatifs au chèque » bénéficient désormais de cette offre.
- (19) Tous frais inclus et dans la limite de l'article D. 133-6 du Code monétaire et financier.
- (20) Gratuit dans le cadre du SBB ou de l'offre « Solution Alternative de Paiements »
- (21) Selon les taux des taxes applicables au 06/09/2021, le tarif est de 90,41 € en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion et de 83,33  $\in$  en Guyane et à Mayotte. Les frais par SATD ne
- (22) Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France métropolitaine » est tenue à la disposition de la clientèle.
- (23) Renseignez-vous préalablement auprès d'Orange Bank.
- (24) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank et de disponibilité de ce produit ou service.

- (25) Après accord d'Orange Bank. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et s'il n'est pas obtenu, le vendeur devra rembourser à l'acheteur les sommes déià versées. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêt(s) d'argent.
- (26) Pour l'information annuelle prévue par le code de la consommation, et sous réserve des dispositions légales en vigueur.
- (27) Taux et plafonds susceptibles de modifications.
- (28) Taux nominal annuel brut au 01/04/2021
- (29) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 1er avril 2017. Compte bancaire rémunéré à taux progressif. Modalités selon Conditions particulières disponibles auprès de votre interlocuteur habituel ou sur le site www.gbanque.com. Les frais applicables aux comptes bancaires, notamment les frais de succession, sont applicables à Élancio.
- (30) Produit d'épargne réglementé. Taux nominal annuel net au 01/02/2020, plafonds, dénominations et conditions susceptibles de modifications.
- (31) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 16 ianvier 2017. Produit d'épargne réglementé. Taux nominal annuel net au 01/02/2020, plafonds, dénominations et conditions susceptibles de modifications
- (32) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 16 janvier 2017. Taux nominal annuel net au 27/03/2020 susceptible de modifications. Plafond, dénomination et conditions susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (33) Selon les taux des taxes applicables au 06/09/2021, le tarif est de 19.89 € en Guadeloupe. Martinique et à La Réunion et de 18,33 € en Guyane et à Mayotte.
- (34) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 16 janvier 2017. Votre épargne est rémunérée au taux nominal annuel brut de 0.25 %, hors impôt sur le revenu et hors prélèvements sociaux. Taux en vigueur depuis le 01/02/2020. Les taux, seuils et conditions applicables sont réglementés et susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (35) Pour les PEL souscrits depuis le 01/01/2018: votre épargne est rémunérée au taux nominal annuel brut de 1,00 %. Les intérêts du PEL sont soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu. Taux et seuils réglementés, au 01/01/2018, susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (36) PEL et CEL d'un même titulaire doivent être ouverts dans un même établissement.
- (37) Susceptibles de varier à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (38) Certaines banques prélèvent des frais lors de retraits à leurs distributeurs automatiques; elles doivent en principe vous en informer par tout moven avant le retrait. Ces frais restent à votre charge. Conversion au taux de change VISA, sans commission supplémentaire de la part d'Orange Bank.
- (39) Pour les rejets d'un virement inférieur à 8,00 €, le montant facturé ne pourra dépasser le montant reieté.
- (40) Si le client ne régularise pas sa situation après réception de cette lettre, une nouvelle lettre d'information à 45 jours est envoyée par la banque. Chacune est facturée 15 €.
- (41) Selon les taux des taxes applicables au 06/09/2021, le tarif est de 271,25 € en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion et de 250 € en Guvane et à Mavotte.

# Vos services gratuits

- Réédition du code secret de la carte bancaire
- Modification temporaire (pour une durée de 30 jours) ou permanente du plafond carte
- Retraits d'espèces en euros dans tous les distributeurs quelle que soit la banque, et paiements en euros en France et dans l'Union Européenne
- Service d'aide à la mobilité bançaire (3)
- Mise en place de prélèvements
- Mise en place de virements occasionnels ou permanents
- Renouvellement de la carte bancaire à l'échéance
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
- Relevé de compte mensuel avec classement chronologique des écritures
- Frais de recherche de documents par la banque (Sauf attestations diverses)

# Réf. 60301-01022022

#### Édition: Novembre 2021

Corange Bank - S.A. au capital de 1152775712 € - 67, rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex 572 043 800 RCS Bobigny - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - acpr.banque-france.fr. Courtier en assurance immatriculé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°07 006 369.

Les produits bancaires peuvent être commercialisés par des entités du groupe Groupama Gan agissant en qualité d'intermédiaires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank